

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

P.N.

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA



Astrida , le 2 décembre 1955.

, de

(<sup>1</sup>) N° 4223/Just.

Réf. n° :

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

Annexe :  
Bijlage

à

Objet  
Voorwerp

K I G A L I .

Déclaration de créance.

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

Suite à votre lettre n°5689/D.32/Sec. du  
25 novembre 1955, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que le vin et alcool indigènes saisis et remis au Laboratoire  
Médical n'ont pas été saisis pour une affaire judiciaire  
mais simplement pour voir si ces boissons ne dépassaient pas  
le dosage prévu par la législation sur les boissons alcooliques  
en ce temps-là.

Ayant vérifié les registres O.P.J. et Juges  
de Police de Messieurs Vermeulen et Delvaulx, je n'ai pu  
découvrir une affaire à ce sujet.

Quant à l'affaire MUTABAZI et DJENATI les  
références sont les suivantes: Aff. R.P.1243 - RMP 5336/L.  
Jugement du 8 octobre 1954 - T.R.R.

L'Officier de Police Judiciaire, W.ANTONISSEN,

(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

A.R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Kigali, le 25 Novembre 1955  
, de

(<sup>1</sup>) N° 5689 / D.32/Sec.

1-12-55  
5391/Just:

Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

DECLARATIONS DE CREANCE

S

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire (VERMEULEN)  
A S T R I D A . -

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre 5I79/  
D.32 du 29/10/55 par laquelle je vous priais de me renseigner  
au sujet, notamment en ce qui vous concerne, de votre réqui-  
sition du 2/I/53 à u Docteur Fain pour analyse de vin indi-  
gène.

LE SECRETAIRE DU PARQUET  
P. MAQUESTRAU



(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro -- In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

A .R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

; Kigali, le 25 Novembre 1955  
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(<sup>1</sup>) N° 5690 /D.32/Sec

1-12-55  
539 effus.

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage

Objet  
Voorwerp :

S

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,  
A S T R I D A . -

Monsieur l'Officidr de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre 5179/  
D.32 du 29/I0/55; notamment en ce qui concerne l'OPJ Delvaux  
d'Astrida, réquisition 22/I2/52 (titrage 3 échantillons al-  
cool indigène.)

LE SECRETAIRE DU PARQUET,  
P. MAQUESTRIAU



(<sup>1</sup>) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dogtekening vermelden.

Kigali le 29 Octobre 1955

Nº 5779/D.32/D

3.11.55  
H946/Just.

Monsieur l'Officier de Police judiciaire  
SHANGUGU-NYANZA-ASTRIDA-RUYENGERI-KIBUNGU-  
KISBONYI

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de la lettre de date du 3/10/55 par laquelle le Docteur Paul L'Artola - à ma demande - a déclaré ces honoraires. Je vous prie soit de me faire connaître les références des affaires traitées sur la lettre ci-jointe, concernant votre territoire soit de faire bien entendre au juge de paix qui sera chargé de taxation par le juge de paix qui sera chargé de l'affaire, et de m'aviser de la date de fin d'intervention.

Je vous prie de croire à mon très respectueux salut

✓. M. T. M.

Astroda, le 5 octobre 1955.

Monsieur le Procureur du Roi  
à U S U M B U R A.

Monsieur le Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous la liste des expertises médico-légales faites par moi pendant les années 1952 à 1954 et dont j'ai sollicité en vain de paiement auprès des magistrats ou des officiers de police judiciaire intéressés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire afin que les ordonnances me soient envoyées sans retard, et je vous en remercie vivement à l'avance.

POJ De vliegher: Requisition du 15.6.54 Recherche de sang humain sur lance et couteau. Somme demandée 1.250 francs.

Requisition du 5.6.53. Aff. Kambale. Dosage alcool dans le sang. Demandé; 500 francs.

OPJ PATTYN (Shangugu): Requisition du 18.8.54. Aff. Kamoso. Analyse drogue hindoue. Demandé; 1.600 francs

OPJ VAN DEN HOUDT(Shangugu): Requisition du 5.10.54. Disparition Maguru Recherche et identification sang sur objets divers demandé: 2.750 francs.

OPJ Van Staen (Nyanza): Requisition du 1.7.53. Recherche sang sur une épée et une étoffe. Demandé 1.500 francs.

① OPJ Strybos (Astrida): Requisition 4 juillet 54. Aff. Mutabazi et Djenati demandé 1.000 francs.

OPJ Nevejans(Rubengari): Requisitions (3): 1.12.52, 8.1.53 et 19.2.53. Somme totale demandé : II.300 francs.

OPJ Jaspers(Kibungu): Requisition du 9.10.52. Aff. Seburokoko. Demandé 3.500 francs.

OPJ COLLET (Kisenyi): Requisition du 26.9.52. Analyse poudre. N° P c/Fosse Boucher à Kisenyi. Demandé 750 francs

OPJ Vermeulen(Astrida): Requisition du 2.1.53. Analyse vin indigène. 500 francs

OPJ Delvaux(Astrida): Requisition du 22.12.1952. Titrage de 3 échantillons (AI I, AI II, AI III) d'alcool indigène, 1.500 francs

OPJ Delvaux (Nyanza): Requisition du 26.II.54. Recherche alcool dans le sang. Demandé 750 francs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur du Roi,  
l'expression de mes sentiments respectueux.

sé/ A. FAIN  
Directeur du Laboratoire

Kigali, le 28 octobre 1955.

Pour copie certifiée conforme  
LE SECRETAIRE DU PARQUET  
P. MAQUESTRIAUX,

① - Mukubari - aff. RP 1243 -  
RNP 5336/L -

*Jugt. du 8/10/1954. T.R.R.*